

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Le 31 mai deux mil vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur

Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes : Sylvie STIENNE, Nathalie LEVIGNEUX, Annabelle LEGRAS, Corine VAUCLIN, Céline MOUCHARD, Viviane LEMOINE, Elodie ROSE

MM. Philippe PECKRE, Stéphane GONDARD(arrivé 18 h 45), Gérard DANET, Jean – Pierre FLAGUAIS, Nicolas ADAM, Clément BOUICHOU, Fabien SÉNÉCAL

Étaient absent(e)s :

Secrétaire de Séance : Elodie ROSE

RENOUVELEMENT CONTRAT ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de trois ans, signé en 2019 est échu. Le contrat initial était de 3 années et le montant de 6000 € HT/an. La nouvelle proposition est portée à la connaissance du Conseil Municipal, à savoir :

* Un contrat d'une durée de cinq années pour 6 000 € HT / an,

* Un contrat d'une durée de trois ans pour un montant de 6372 € H.T./an

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler ce contrat pour une durée de cinq ans à compter de 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

RYTHMES SCOLAIRES - SEMAINE A QUATRE JOURS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Bosc le Hard,

Après avis du conseil d'école,

Considérant l'intérêt que présente le rythme scolaire de la semaine à 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de poursuivre les rythmes scolaires sur la base de la semaine à quatre jours.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion aux Fonds d'Aide aux Jeunes, à raison de 0.23 € par habitants soit 1515 habitants x 0.23 € soit 348. 45 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler cette adhésion à l'unanimité, pour 2021.

FONDATION DU PATRIMOINE RESTAURATION DE L'ORGUE

Suite à la décision du Conseil Municipal du 15 mars dernier, de restaurer l'orgue à l'église, Monsieur le Maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine, pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

* d'approuver ce projet,

* de solliciter l'obtention d'aides sur la base du montage financier ci – après :

Subventions	Montant	Observations
Conseil Départemental 25 % du H.T.	2854 €	Demande en cours
Fondation du Patrimoine	6 000 €	
Participation de la Commune TTC	4 846 €	
Total	13 700 €	

Entendu cet exposé, le conseil municipal sursoit à l'opération, approuve le plan de financement à l'unanimité, et valide la participation financière de la commune à hauteur de 4 846 € T.T.C.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle du Club de foot, qui rencontre des difficultés liées à la réfection de la salle des loisirs, qui n'a pas permis d'organiser des manifestations d'animations, le terrain qui a été ré-aménagé n'a pas permis d'organiser les tournois habituels qui sont générateurs de ressources pour le club, associés à la crise sanitaire. Le fonctionnement de l'association sportive engendre des frais de gestion, d'engagement, des cotisations, etc..., et les recettes ne permettent

pas d'équilibrer les comptes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que cette aide s'adresse aux jeunes, décide de verser une aide exceptionnelle de 1200 €.

Cette somme fera l'objet d'une décision modificative n° 1.

Vote : 14/15 pour

1 Abstention

0 Contre

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PROGRAMMATION ETE 2021

Monsieur le Maire propose que l'accueil de loisirs sans hébergement soit organisé selon les modalités suivantes :

Dates d'ouverture

Du jeudi 8 juillet au vendredi 30 juillet 2021

Capacité d'accueil

Pour la session de juillet 2021, la capacité maximum d'accueil sera de : 60 enfants.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre chronologique de dépôt sachant que les enfants résidents hors de la commune de Cottévrard et Bosc le Hard, ne seront pas prioritaires.

Les enfants en dehors de ces 2 communes pourront être inscrits, seulement, si des places restent vacantes.

Tarifs

Le tarif (inscription à la semaine)

Quotient familial	Tarif hebdomadaire
Inférieur à 650	52. 50 €
De 650 à 1000	55. 00 €
Supérieur à 1000	57. 50 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'ouverture du CLSH aux conditions énoncées ci – dessus.

Autorise le recrutement d'un directeur et des animateurs, aux conditions énoncées ci-dessus.

DELIBERATION POUR LA POSE DE STOPS - RUE DES FORGES

Afin d'assurer la sécurité et faire ralentir les véhicules, Monsieur le Maire propose de faire poser des stops dans les 2 sens Rue des Forges et donner priorité à la rue des Acacias. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux.